

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt huit février, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 12

Qui ont pris part au vote : 10

Présents : Bernard MICHON ; Mireille BERTHUIN ; Coralie BOURDELAIN ; Sylvaine LADAKIS ; Hélène FANET ; Dominique MAILLET ; Patrick MIGNOT ; Thierry MAZILLE ; Vincent PELLETIER ; Olivier THIZY

Absents : Guillaume CAPRON ; Laurence LEROUX

Procurations :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mireille BERTHUIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 21 février 2014

DELIBERATION N° 1 :

OBJET : Vote du compte de gestion communal 2013

Le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion 2013 du budget communal dressé par le receveur, visé et certifié conforme par le Maire, n'appelle aucune observation.

DELIBERATION N° 2 :

OBJET : Vote du compte de gestion eau-assainissement 2013

Le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion 2013 du budget eau-assainissement dressé par le receveur, visé et certifié conforme par le Maire, n'appelle aucune observation.

DELIBERATION N°3 :

OBJET : Vote du compte administratif communal 2013

Le compte administratif du budget principal est voté à l'unanimité par les membres présents.

DELIBERATION N°4 :

OBJET : Vote du compte administratif eau-assainissement 2013

Le compte administratif du budget eau et assainissement est voté à l'unanimité par les membres présents.

DELIBERATION N°5 :

OBJET : Affectation des résultats du budget principal

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

d'affecter en réserve en recette d'investissement au 1068 la somme de 170.711,12 € au BP 2014
de reporter en fonctionnement en recette au 002 la somme de 72.345 € au BP 2014

DELIBERATION N°6 :

OBJET : Affectation des résultats du budget eau et assainissement

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

d'affecter en réserve en recette d'investissement au 1068 la somme de 75.586,39 € au BP 2014

DELIBERATION N°7 :

OBJET : Vote des Quatre Taxes

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux des 3 taxes pour l'année 2014.

DELIBERATION N° 8 :

OBJET : Vote du budget principal 2014

Le budget principal est adopté à l'unanimité des membres présents :

Dépenses fonctionnement : 1.184.491 €

Recettes fonctionnement : 1.184.491 €

Dépenses d'investissement : 202.548 €

Recettes d'investissement : 602.059,91 €

DELIBERATION N°9 :

OBJET : Vote du budget eau et assainissement 2014

Le budget principal est adopté à l'unanimité des membres présents :

Dépenses fonctionnement : 319.143 €

Recettes fonctionnement : 319.143 €

Dépenses d'investissement : 282.597 €

Recettes d'investissement : 282.597 €

DELIBERATION N°10 :

OBJET : Cession du bien Cabane du Grand Colon à Freydières

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la sortie de l'actif communal de la Cabane du Grand Colon à Freydières pour une valeur de 11147,31 €.

DELIBERATION N° 11 :

OBJET : ACCOMPAGNEMENT DU CGI POUR LA REALISATION DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIC TRES HAUT DEBIT DE L'ISERE

Par délibération du 13 décembre 2012, le Conseil Général de l'Isère s'est engagé dans la mise en œuvre d'un réseau d'initiative publique (RIP), destiné à la couverture numérique à très haut débit de l'ensemble du département.

Le montage juridique retenu va conduire le Département à assurer la maîtrise d'ouvrage pour la construction du réseau structurant de fibre optique (collecte et distribution principale). La construction du réseau de desserte locale sera quant à elle concédée à un opérateur dans le cadre d'une DSP.

Afin d'accélérer le déploiement du réseau et de ne pas multiplier les travaux sur voirie et réseaux, il convient de saisir les opportunités de travaux de voirie et réseaux communaux et intercommunaux pour la pose, par anticipation, de fourreaux destinés à accueillir la fibre optique publique.

Le Conseil Général a inscrit dans son dispositif d'éco-conditionnalité des aides départementales (arrêté par délibération du 13 décembre 2012) un critère demandant à tous les maîtres d'ouvrages publics de s'engager, par voie de délibération, pour toute demande de subvention à partir du 1er avril 2013, à accompagner la réalisation du RIP.

Particulièrement pour les opérations de travaux sur les infrastructures de voirie et de réseaux, le maître d'ouvrage s'engage à :

- déclarer les travaux sur le site www.optic.rhonealpes.fr (conformément à l'obligation réglementaire de l'article L49 du Code des Postes et Télécommunications Électroniques),
- signer avec le Conseil Général de l'Isère une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'enfouissement de fourreaux destinés à la fibre optique, dans le cas où les travaux ont un intérêt au déploiement du RIP. Le surcoût lié à l'enfouissement de ces fourreaux sera à la charge du Conseil Général de l'Isère.

Décision adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 12 :

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire demande à M. Patrick MIGNOT de présenter les projets de travaux d'eau et d'assainissement pour lesquels la commune de Revel sollicite une subvention.

L'estimation des travaux est la suivante :

Secteur le Sauzet (route des Faures) :

Préparation chantier	2 700,00 €
Assainissement eaux usées	32 386,00 €
Adduction eau potable	23 310,00 €
Récolement	1 000,00 €
Total secteur le Sauzet	57 396,00 €

Secteur Charrières Neuves (chemin des Herbeux / Combe Rozet) :

Préparation chantier	2 700,00 €
Assainissement eaux usées	29 534,30 €
Récolement	800,00 €
Total secteur Charrières Neuves	31 884,30 €

Secteur Le village (route du Domeynon) :

Préparation chantier	2 550,00 €
Adduction d'eau potable	13 260,00 €
récolement	750,00 €
Total le Village	16 560,00 €

TOTAL ESTIMATION TRAVAUX	105 840,30 €
MAITRISE D'OEUVRE	6 400,00 €
TOTAL GENERAL	112 240,30 €

La programmation de ces travaux est prévue :

2ème semestre 2014 : Secteur Le village et Le Sauzet

2015 : Secteur Charrières Neuves

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à demander les subventions correspondant à ces travaux au Conseil Général de l'Isère et à l'Agence de l'Eau et à solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des subventions.

La séance du conseil est levée à 19 h.

Mireille BERTHUIN
Secrétaire de séance,